

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2010 - 18 h**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le 17 Octobre 2010 à 18 h 00
sous la présidence de Françoise BOUGIS, Maire.

Présents : M. LAUNEY, M. SAILLARD (18h15), Mme CHATEL, M. LECARPENTIER, Adjoints;
Mme DUCHEMIN M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, M. BAMEUL, M. LE FORESTIER, M.
BAILLEUL (18h45)

Absent(s) excuse (s) : Mme BEAUGé, M. PICHON

Absent(s) non excuse (s) :

Secrétaire de séance : M. LECARPENTIER



Dès l'ouverture de la séance, le procès verbal de la précédente séance est approuvé et signé des membres présents.

AVANCEMENT TRAVAUX ZA – INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire fait part de l'évolution du dossier et des travaux.

Elle a invité Monsieur Roult, responsable de l'autorisation des sols à la DDE, en présence des adjoints, afin d'étudier trois dossiers différents : l'extension des bureaux des Maîtres Laitiers, l'évacuation des eaux pluviales pour un projet de lotissement privé et enfin, l'autorisation de différer les travaux de finition de la ZA et de procéder à la vente des lots par anticipation.

L'arrêté a donc été pris le 23 septembre dernier, ce qui a permis de compléter le dépôt de pièces en l'étude de Me Hervieu. En présence de ce dernier, les cinq premiers acquéreurs sont invités, mercredi 20 octobre, afin de leur remettre les documents nécessaires à la poursuite de leur projet individuel.

Au préalable, à la demande des futurs acquéreurs, Mme le Maire propose la modification du règlement de zone annexé au permis d'aménager, en ce qui concerne les clôtures séparatives avec l'espace public, notamment en bordure de la RD 50. Elle rappelle le règlement particulier de la zone artisanale, lequel stipule en son article 12, que les haies bocagères existantes sont à conserver et à régénérer. Or, les haies bocagères conservées le long de la RD 50, seraient de nature à masquer les établissements artisanaux et commerciaux implantés. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention, accepte la modification du règlement particulier de la zone artisanale en son article 12.

Par ailleurs, Mme le Maire précise que quelques modifications devront être apportées au cahier des charges, notamment en ce qui concerne l'article précisant les délais à respecter.

PROJET PERSONNES AGEES

La commission des affaires sociales s'est réunie le 24 septembre afin d'analyser les résultats de l'enquête réalisée auprès des personnes de plus de 75 ans. Agnès CHATEL fait part des conclusions suivantes à savoir, que les 59 personnes rencontrées désirent rester à leur domicile le plus longtemps possible et qu'aucune d'entre elles ne souhaitent rentrer en structure adaptée. L'absence de moyen de locomotion demeure, entre autres, un handicap. C'est pourquoi, la commission va poursuivre sa réflexion d'une part, sur les actions visant au maintien à domicile en proposant des services utiles au quotidien, mais aussi des activités, en lien avec les associations des aînés, le CCAS, le CLIC et le SAG. D'autre part, la construction de logements indépendants, adaptés aux personnes vieillissantes, non loin des commerces peut être une autre piste de réflexion.

SALLE ERS

Mme le Maire informe que, comme prévu, la SOCOTEC a procédé à la visite après travaux. Les non conformités ont été relevés et vont être rectifiées avant passage de la commission de sécurité et d'accessibilité, comme le remplacement de l'alarme incendie afin de permettre la pose de détecteurs de fumée dans les combles du fait de la charpente métallique soit 2 344 € HT.

D'autre part, l'association Elan Rural a remis un chèque de 17 060 € destiné à la participation pour l'achat de l'équipement (lave vaisselle – étuve – hotte – rideaux) consécutif aux travaux de réhabilitation. Elle s'engage également à l'acquisition prochaine de la vaisselle, proposée ensuite à la location

COMMISSION COMMUNICATION

Richard LECARPENTIER donne compte rendu de la commission de communication qui travaille actuellement sur l'édition du flash infos d'automne. Le prochain bulletin municipal sortira, quant à lui, fin décembre ou début janvier prochain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 – Plan neige : Depuis la réunion de septembre dernier, Maurice LAUNEY informe que Monsieur Lemoine, responsable de l'agence routière de Valognes, a transmis un courrier rectificatif. Le Conseil Général met bien en place un plan neige sur le réseau routier départemental, vu les trois épisodes neigeux qui ont pénalisé la circulation routière l'hiver dernier. Les principes du plan en cours d'élaboration sont désormais, les suivants :

- en cas de neige abondante, les principales routes départementales RD 50 et RD 62 resteront traitées par les services du Conseil Général, mais les moyens seront complétés par ceux de la commune. Cette dernière pourra intervenir directement sur les routes départementales qu'elle aura déclarées, au préalable, au plan neige, par convention officielle avec le Département.

Le Conseil Municipal a sélectionné les départementales suivantes : route du Roquier, rue es Vesques et route du Val Piot qui pourront être déneigées par le service technique à l'aide de la lame récemment acquise par la commune. Les rues et chemins communaux seront également traités, le cas échéant, de la même façon.

Un rappel cependant : chaque foyer a le devoir de déneiger son accès ou trottoir.

2 – Chemins de randonnée : Richard LECARPENTIER donne les éléments ressortant de la première réunion de travail : partir des tracés existants – prévoir un court tracé dans le bourg et périphérie – édition d'une plaquette explicative. Mme le Maire précise que Monsieur Cornille de Sottevast propose la réhabilitation de certains chemins par une équipe d'insertion dépendante du Ministère de la Justice.

3 – Immeuble de la Poste : le Conseil Municipal maintient sa proposition de prix pour l'achat de l'ensemble de l'immeuble, soit 120 000 €.

4 – Remerciements de subventions du Capitaine Leballois pour l'Association Jeunes Sapeurs Pompiers de Bricuebec – de l'Etoile Sottevastaise – de l'Association des Anciens Combattants et de Modern'Danse

5 – Remerciements de Yolande Fernand dit Guillot à l'occasion de son départ à la retraite.

6 – Faire part transmis par Mme Mouchel-Vichard, directrice de l'école maternelle, à l'occasion de la naissance de son fils : Mme le Maire lui a adressé ses félicitations.

7 – Festivités communales 2011 : elles sont arrêtées comme suit : Randonnée pédestre le 3 juillet, vide greniers le 10 juillet et bal et feu d'artifice le 13 juillet.

8 – Contrôle des équipements sportifs : Parmi les devis présentés par Jean-Marie BOSQUET, le Conseil Municipal retient celui de SOCOTEC pour la vérification périodique par abonnement, des buts de handball et paniers de basket-ball, au gymnase, au groupe scolaire et terrains aménagés. Le contrôle est conseillé chaque année en extérieur, soit 574 € TTC et tous les deux ans en intérieur, soit 741 € TTC.

9 – Rassemblement départemental des Jeunes Sapeurs Pompiers : sur demande du Capitaine Leballois, Président de l'Association des Jeunes sapeurs pompiers du Clos de Normand de Bricuebec, organisateur de l'événement 2011, l'assemblée accepte d'accueillir cette manifestation à Sottevast le 23 avril 2011. Compétitions et épreuves de manœuvres s'enchaîneront tout au long de la journée et 150 jeunes seront classés à cette occasion

10 – Divers

- **Activités sportives vacances de Toussaint :** elles seront dispensées au gymnase, semaine 43. A la demande de Marion et sur proposition de Jean-Marie BOSQUET, accord est donné pour l'achat d'un lecteur CD et d'un tableau blanc.

- **Vitesse excessive :** signalée par Jean-Pierre TOLLEMER en amont de l'entrée du bourg rte de Rauville.

- **Lavoir de la Caudière :** n'étant plus alimenté, la solution serait de collecter l'eau en amont dans le respect des normes de débit

- **Téléthon :** Jean-Marie BOSQUET fait part que, comme l'an passé, plusieurs associations s'unissent les 3 et 4 décembre, pour l'organisation d'un tournoi de badminton, futsal et tennis de table. Une nouveauté cette année avec le concours de chanteurs amateurs, le samedi soir.

- **Cours de danse :** Jean-Pierre TOLLEMER signale qu'ils ont repris chaque mardi à 19 h.

- **Visite du Père Noël :** elle est prévue le 19 décembre. Les arrêts aux hameaux seront définis de façon à toucher le plus grand nombre d'enfants.

En l'absence d'autre question ou information, Madame BOUGIS propose de lever la séance à 20h45

Le Maire, Françoise BOUGIS